Terra Nova milite pour une « entreprise contributive »

- Le think thank proche de la gauche publie ce lundi un rapport qui propose de nouvelles règles de gouvernance pour l'entreprise.
- Le but : améliorer les relations de l'entreprise avec ses parties prenantes.

GOUVERNANCE

A quelques jours de la remise au gouvernement du rapport de Nicole Notat et Jean-Dominique Senard sur les liens de l'entreprise avec ses parties prenantes, le think thank Terra Nova publie de son côté ses propositions. Son rapport, qui paraît ce lundi, va loin dans la nouvelle définition des relations que l'entreprise pourrait ou devrait entretenir avec ses salariés d'abord, mais aussi avec ses fournisseurs, sous-traitants, clients, ainsi qu'avec l'environnement. Beaucoup plus loin sûrement que ne compte aller le gouvernement dans le projet de loi Pacte sur lequel planche Bercy en ce moment et qui sera débattu à l'Assemblée au printemps.

Parmi les premières propositions du rapport figure une nouvelle rédaction du Code civil pour définir l'objet social de l'entreprise, aujourd'hui seulement centré sur les intérêts des actionnaires. L'article 1833, selon le rapport, pourrait ainsi être réécrit comme suit : « Toute société doit avoir un objet licite. Elle est gérée conformément à l'intérêt de l'entreprise, en prenant en considération les impacts économiques, sociétaux et environnementaux de son activité. » Une rédaction proche de celle qui a déjà été proposée par le groupe Nouvelle Gauche dans une proposition de loi débattue en janvier à l'Assemblée.

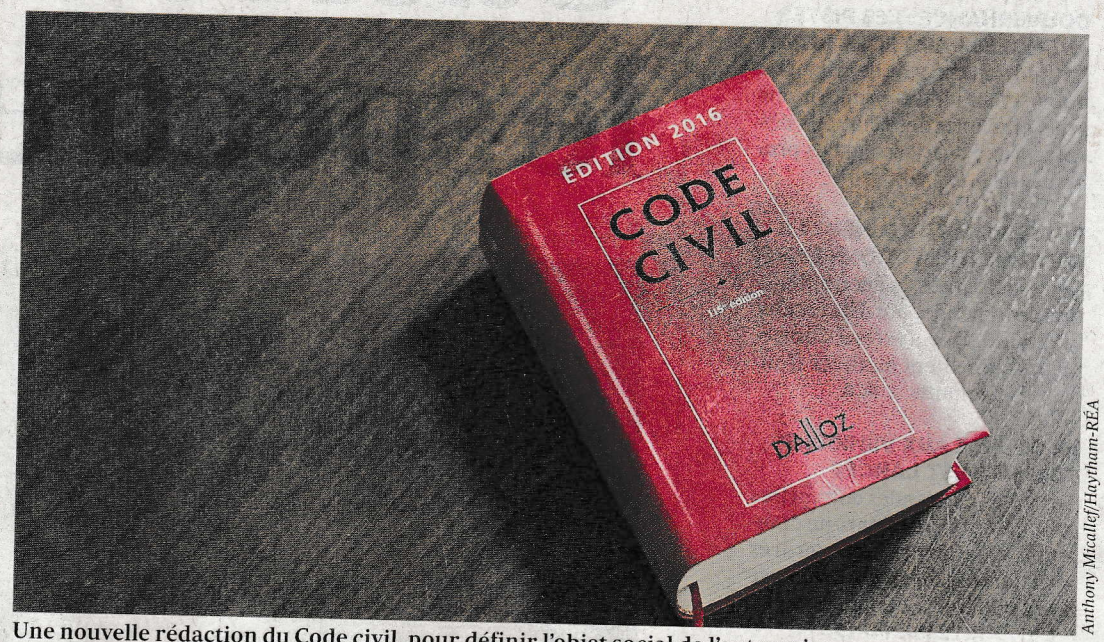

Anthony Micallef/Haytham-RÉA

Une nouvelle rédaction du Code civil, pour définir l'objet social de l'entreprise, est proposée.

Le profit, un moyen non une fin

Pour Terra Nova, il n'est pas question de renoncer à la recherche du profit pour les entreprises, mais plutôt de replacer le profit comme moyen et non comme fin. Ce qui pousse le rapport à proposer une nouvelle rédaction de l'article 1832 du Code civil également, pour que le « *projet d'entreprise* » qui définit une société puisse « *prendre en considération les différentes parties prenantes* », sans que le risque de contentieux soit jugé disproportionné. Sur les effets à attendre de cette double modification du Code civil, Terra Nova reste toutefois prudent et reconnaît que bien d'autres mesures seraient nécessaires pour faire évoluer le « *dogme de la suprématie actionnariale* ».

Parmi celles-là, l'auteur du rapport est favorable à la création d'un nouveau statut d'entreprise sur le modèle de la société à objet social étendu (Sose), qui permet, tout en incluant le profit, d'élargir l'objet de l'entreprise à d'autres buts tels que le maintien de l'emploi, le renoncement à des techniques polluantes, ou encore une gouvernance partagée avec ses salariés. Ce statut serait toutefois optionnel, ce qui en limiterait l'impact potentiel sur le tissu productif français. Pour changer véritablement d'échelle et instituer ce que les auteurs appellent une entreprise « *inclusive* », le rapport propose par ailleurs de développer l'actionnariat salarié en se fixant comme objectif que 10 % du capital des entreprises françaises soient détenus par les salariés (contre de 4 à 6 % actuellement). Pour développer la participation dans les PME, Terra Nova pousse à ce que les branches professionnelles déclinent des accords d'intéressement types à l'attention des entreprises de leurs secteurs d'activité.

> « Toute société doit avoir un objet licite. Elle est gérée conformément à l'intérêt de l'entreprise, en prenant en considération les impacts économiques, sociétaux et environnementaux. »
> TERRA NOVA

Quant aux représentants des salariés dans les conseils d'administration, l'objectif du rapport est ambitieux puisqu'il recommande d'abaisser à 500 salariés le seuil à partir duquel cela deviendrait obligatoire (d'ici à 2022) et enfin de porter à un tiers la proportion d'administrateurs salariés pour les entreprises dont l'effectif dépasse les 1.000 personnes. Une façon de se rapprocher des standards européens en la matière, notamment allemands, la France étant très en retard sur ce volet de la gouvernance. — *M. B.*

INTERVIEW // MARTIN RICHER Consultant, auteur du rapport de Terra Nova sur l'objet social de l'entreprise

« L'entreprise est diabolisée en France »

Propos recueillis par
Marie Bellan

entreprises le font déjà en France.